

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-trois janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 16 janvier 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 28 – PRÉSENTS : 24 – REPRÉSENTÉS : 4

PRÉSENTS : M. BUF Jean-Michel, Mmes GUIHOT Nathalie et GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mme AUBRY Sylvie, M. COLIN Arnaud, Mmes GILLET Maryline, GUINEL Marie-Jeanne et LE BOUEDEC Christiane, MM. MORMANN Cédric, PAITIER Christophe et PELÉ Martin, Mme PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PLANTARD Thierry, PONTAC Serge, RANNOU Yannick et RICARDEAU James et Mme SCHLADT Rita.

EXCUSÉS : M. BROUTIN Ludovic (*pouvoir à M. BUF Jean-Michel*), Mme COOREVITS Catherine (*pouvoir à M. CAILLON Philippe*), Mme DENIEL Brigitte (*pouvoir à Mme GUIHO Marie-France*) et Mme ORDRONNEAU Séverine (*pouvoir à Mme GUIHOT Nathalie*).

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : MM. FLIPPOT Jacky et RICARD Jean-François

OBJET :	<i>Tarifs applicables aux locations de salles municipales – Salle St ROCH Année 2020</i>
----------------	--

N° 2020 / 01 / 12

Le 31 octobre 1991, la commune de Blain a consenti un bail emphytéotique à l'Association Diocésaine de Nantes portant sur un bâtiment dénommé salle Saint Roch.

Ce bail, d'une durée de 99 ans, a commencé à courir le 1^{er} avril 1992.

La paroisse Notre Dame de la paix sur Isac n'ayant plus l'utilité de cette salle, une proposition de reprise de la salle a été faite à la commune à l'échéance de la fin d'année 2019.

Par délibération du 19 septembre 2019, le Conseil Municipal a approuvé la résiliation, sans indemnité, du bail emphytéotique en date du 31 Octobre 1991 passé entre la Commune de Blain et l'Association Diocésaine de Nantes.

La salle St Roch est à compter du 1^{er} janvier 2020 une salle municipale, il convient de fixer le tarif de sa location.

Par ailleurs, la Ville de BLAIN maintient un système de caution de 100 € pour faire face aux éventuels frais de nettoyage ou de vandalisme pour des locaux rendus impropres ou dégradés ; cette caution est exigée aussi bien pour les personnes privées que pour les associations ou les entreprises. Il est également demandé à ces mêmes personnes de fournir un justificatif d'assurance en cas de location à titre gracieux ou payant des salles communales.

Enfin, il est proposé de maintenir un principe de gratuité des salles pour les candidats aux élections politiques et les événements nationaux, régionaux et départementaux.

.../...

Accusé de réception en préfecture 044-214400152-20200123-CM-2020-01-12- DE Date de télétransmission : 27/01/2020 Date de réception préfecture : 27/01/2020
--

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du conseil municipal en date du 19 septembre 2019.
VU l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Sport - Vie Associative
du 13 janvier 2020,
VU la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à
l'appui de leur convocation.*

Le Conseil Municipal,

*FIXE les tarifs 2020 applicables à la location de la salle St ROCH, comme
indiqué ci-dessous,*

*MAINTIENT la gratuité des salles pour les candidats aux élections
politiques,*

*APPROUVE le principe de gratuité pour certains évènements nationaux,
régionaux et départementaux après analyse et décision de la Commission
Sport et Vie associative.*

Vote : Unanimité

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 27 janvier 2020,
Le Maire,



TARIFICATION 2020									
Délibération du 24 octobre 2019							Conseil du 23 janvier 2020		
ASSOCIATIONS - Loi 1901			Salle des fêtes	Salle du 14 juillet Cour Mortier	Centre Henri Dunant	Local Club	Saint Emilien Saint Omer	Place Jollan de Clerville Vide-greniers	Salle St ROCH
			Occupation sans recettes						
	BLINOISES et Assimilées	Créneau (4 h.)	GRATUIT						
		Journée							
		WE							
			Occupation avec recettes						
		Créneau (4 h.)	41		36	36	31	GRATUIT	31
		Journée	84		69	69	58		59
		WE	124		104	104	94		89
			Occupation sans recettes						
HORS COMMUNE	Créneau (4 h.)	124		109	109	94		93	
	Journée	187		167	167	142		143	
	WE	251		220	220	187		188	
		Occupation avec recettes							
	Créneau (4 h.)	187	84	167	167	142	167	142	
	Journée	281	167	251	251	208	251	214	
	WE	375		375	375	281	375	320	

PARTICULIERS			Salle des fêtes		Centre Henri Dunant		Saint Emilien Saint Omer		Salle St ROCH
	BLINOIS	Créneau (4 h.)	104		94		84		80
		Journée	208		167		104		142
		WE	365		291		208		248
		Sépulture	51		51		51		51
	NON BLINOIS	Créneau (4 h.)					147		
		Journée					198		
		WE					335		

AUTRES	INSTITUTIONS / MISSIONS d'INTERET GENERAL		Salle des fêtes	Salle du 14 juillet Cours Mortier	Centre Henri Dunant	Local Club	Saint Emilien Saint Omer		Salle St ROCH	
			GRATUIT							
			GRATUIT							
			GRATUIT							
	Autres occupations commerciales, organismes de formations, syndicats de copropriété, syndicats professionnels			Occupation sans recettes						
		Créneau (4 h.)	154	84	122		84		104	
		Journée	281	167	251		208		214	
		WE	375		375		314		320	
				Occupation avec recettes						
		Créneau (4 h.)	194		167				142	
Journée	345		297				253			
WE	517		440				375			

Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20200123-CM-2020-01-12-DE
Date de télétransmission : 27/01/2020
Date de réception préfecture : 27/01/2020

Séance du Conseil municipal du 23 janvier 2020
Délibération n° 2020 / 01 / 12